L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 77 rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI 8 JUILLET 1884.

MILNEBURG.

Un dîner à l'Hôtel Washington

Nous l'avons écrit plusieurs fois déjà, mais les vérités sont bonnes à redire, n'est-ce pas ? vertueux lecteur, surtout à cette époque où le mensonge a trop souvent ses grandes entrées libres: Trisconi n'est pas un Italien de la décadence ; les choses qu'il fait, il les fait bien.

Hier, par exemple, et à la dernière heure, pardieu ! il invitait quinze ou vingt amis à s'asseoir à sa table de l'Hôtel Washington, et quatorze répondaient à l'appel.

Après avoir attendu les retardataires, on se mettait à table à cinq heures moins un quart, et les convives fidèles au rendez-vous étaient ceux-ci :

MM. l'Honorable Gullotte, Maire de la Nouvelle-Orléans, Saucier, membre du Conseil de Ville, Ancoin, Juge Buisson, secrétaire du Maire, O. M. Dunn, surintendant du chemin de fer Pontchartrain, Saboutin, Maloché, Pirkin, marshal des Etats-Unis, Baker, Hunt, Devonshire, greffier de la Cour de Circuit des Etats-Unis, J. Agostin, du *Times-Democrat*, Fairfax, du *Item* et L. Placide Canonge, de l'*Abeille*.

Quand on revient de pareille fête gastronomique, on est tenté de se recueillir dans la religion de l'estomac et de digérer à l'aise. Mais l'ABEILLE ne nous permet pas ce luxe ; elle veut, et en journal bien élevé qu'elle est, elle a raison, que celui de ses collaborateurs qui est préposé à la fourchette et à la plume, parle de ceux qui l'ont traité, qui lont somptueusement hébergé pour le conserver et ses contemporains plus longtemps et plus allègre ment.

Mais en bonne conscience, depuis que nous manions une plume ou un crayon, il nous a paru toujours que c'était une tâche fort difficile que celle de rendre compte, non pas d'un fastidieux banquet officiel pour lequel les clichés sont cuisinés, sont toujours prêts, mais d'un repas dans l'intimité, entre convives, dignes de ce nom, qui savent la haute position qu'occupe dans une société bien constituée, tout chef de cuisine à la hauteur de sa mission humanitaire et..... alimentaire.

Qu'on raconte pas un bon dîner, ou le manger ; et c'est, en vérité, méchanter plaisanterie que d'en faire repasser le menu devant des lecteurs à bouche fermée.

Donc nous ne nous livrerons pas à cette tentative Rabelaisienne, pantagruélique ; nous nous contenterons de vous dire que nous sommes toujours heureux de rencontrer, et qui, une minute d'entretien avec lui suffit pour vous en convaincre, comprend si sainement, si largement ses fonctions, et sait et veut être le Maire, non pas d'une coterie, d'un parti, mais d'une communauté entière.

Nous vous parlions plus haut d'un oliquetis de conversations. A notre bout de table, on en avait engagé une, conversation ichthyologique en face d'un *blue fish* admirablement préparé, à propos des points de ressemblance ou de dissemblance entre le *sheephead* et le *drum*, quand tout à coup retentit ce cri : Les fenêtres ! Les fenêtres ! Et nous dûmes nous faire sa pour, sur la galerie. C'était bien un feu, et un feu menaçant le petit théâtre lui même qui tout à l'heure allait faire son ouverture. Les flammes couraient le long du plancher de l'orchestre et déjà elles léchaient la paroi de la scène.

Par bonheur nous en avons été quittes pour la peur, pour l'émotion plutôt ; en quelques instants on était maître de ce malencontreux commencement d'incendie. Cette fois pourtant, non pas grâce à nos amis les pompiers de Milneburg, qui, pourtant encore que les carabiniers d'Offenbach, ne sont pas arrivés du tout, mais grâce, entr'autres, aux prestes et intrépides MM. O. M. Dunn, Trisconi et Saucier, qui s'étaient précipités sur le lieu du danger, en galants gentilshommes, pour sauver au moins la prima-donna ; absolument comme Wilhelmmeister, dans *Mignon*, à l'a mour près bien entendu. Ils s'étaient bravement armés de seaux, et il a vraiment fallu pareil incident pour qu'ils fissent usage d'eux en cette occasion. Ils n'en ont pas abusé du reste.

Cette vilaine alerte n'a eu pour suites que quelques planches carbonisées et un surcroît de transpiration chez les sauveteurs.

Elle n'a pas empêché la représentation de début, dont nous avons vu le commencement, et qui, jusqu'à notre départ, a obtenu franc et plein succès. Elle nous a semblé du meilleur augure, et nous prenons dans cette inauguration tout un rêve ! pour Milneburg.

Néanmoins la menace de conflagration a arrêté court un épisode qui promettait et qui aurait complété la fête : une ovation que nous nous proposions de faire à Rémy, l'artiste culinaire auquel nous devions notre excellent dîner. Ce sera pour une autre fois.

A contre cœur nous avons laissé là-bas nos compagnons de table, mieux que jamais allumés par le quasi-incendie, et en train de festiner encore sur cette galerie qui forme comme une vaste avant-scène au théâtre, et où ils buvaient d'excellentes marques au même temps que la brise du Lac. Nous regrettons qu'ils y sont toujours, tandis que nous, à la table de rédaction, et sous l'averse de chaleur que nous valent les bêtes de gaz, nous griffonnons cet article que vous nous pardonnerez, n'est-ce pas ! si vous l'avez trouvé trop long.

L. PLACIDE CANONGE.

☞ Un accident survenu à une de nos formes au moment de mettre sous presse, ne nous a pas permis de publier dimanche matin la liste dans laquelle sont inscrits les numéros gagnants du tirage de la loterie faite samedi au magasin de l'Etoile Rouge. Dans notre feuille d'aujourd'hui, nous publions à nouveau cette liste, en rétablissant ce partie supprimée.

Il résulte d'un travail fait récemment, que, sur 139,872 hommes inscrits sur les listes de recrutement en Alsace-Lorraine, 2,493 ont été déclarés inaptes et 7,755 absents sans excuse.

Les journaux parisiens font circuler en ce moment la pétition demandant l'établissement d'une Bourse de commerce à Paris.

OFFICIEL.

Lois votées par l'Assemblée Générale

DE

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

SESSION RÉGULIÈRE DE 1884.

No. 26.] ACTE

Créant les Paroisses de Catahoula, Caldwell, Ouachita, Morehouse, Ouest-Carroll, Richland et Franklin en un District de Levée distinct, qui sera connu sous le nom de "Tensas Basin Levee District ;" pourvoyant au mode de nomination des Commissaires de celui-ci, définissant leurs devoirs et leurs pouvoirs, ainsi que le mode et le système d'assessment des propriétés dans les limites du dit District.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que les Paroisses de Catahoula, Caldwell, Ouachita, Morehouse, Ouest Carroll, Richland et Franklin sont par la présent formées et constituées en un District sous le nom de Levée, qui sera connu sous le nom de "Tensas Basin Levee District," et ayant pour objet la perception d'un revenu, par le moyen, d'une taxe, afin de protéger contre l'inondation les terres qui s'y trouvent.

Sec. 2. — Il est de plus décrété, etc., Que les seules parties des Paroisses précitées dans la section 1, maintenant sujettes à l'inondation, ou qui ont été inondées, directement ou indirectement par les eaux des rivières Ouachita ou Mississippi, au cours d'une année quelconque depuis 1865, seront soumises à la taxe prescrite par les clauses de cet Acte. Mais en déterminant l'assessement de la taxe applicable à aucunes terres et quand il aura été établi qu'une portion d'une seizième section de terre est rejetée actuellement à l'inondation ou a été déjà inondée, alors toute la dite section sera assessée, sans que le fait même de la propriété soit pris en considération.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que le Gouverneur nommera une personne compétente, possédant toutes les conditions d'électeur qualifié, pour chacune des paroisses sus-nommées, devant agir comme Commissaire pour sa paroisse dans le dit district ; et les dits Commissaires demeureront en fonctions dans le terme d'office de l'Exécutif qui les aura nommés, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés et qualifiés.

Sec. 4.—Il est de plus décrété etc , Que les divers Commissaires, créés par la Section trois de cet Acte, constitueront un Bureau de Commissaires des Levées pour le dit District. Ils auront le pouvoir de lever des taxes sur toutes propriétés taxables comprises dans les parties des dites paroisses soumises par le présent à la taxe ; mais cette imposition ne devra jamais excéder cinq mills on aucune année, sur la valeur assessée, ainsi qu'il y est pourvu dans l'article 214 de la Constitution. Ils auront tous les pouvoirs toute l'autorité dont les lois existantes revêtent les Commissaires des autres Districts.

Sec. 5.—Il est de plus décrété, etc , Que le Commissaires nommés tiendront leur première assemblée en la ville de Monroe, dans la Paroisse Ouachita, le 5 août 1884 ; et qu'à la dite date et en la dite localité, ils choisiront l'un d'entr'eux, qui agira comme Président du Bureau, et un autre qui remplira les fonctions de Secrétaire, tous deux devant demeurer en place une année. Ils pourront faire des réglements pour la conduite de leurs procédures, pourvu que réglements ne soient pas contraires aux clauses de cet acte. Tous les autres meetings se tiendront à tel lieu qui sera déterminé par les membres présents ou sur un appel du Président. Au premier meeting du Bureau, le Gouverneur désignera un membre du Bureau des Ingénieurs d'Etat, lequel devra assister au dit meeting et y agir comme conseil du Bureau des Commissaires. Et le Président aura le droit, en tout temps, de s'adresser au Bureau des Ingénieurs d'Etat, afin d'en obtenir avis et consultation.

Sec. 6.—Il est de plus décrété, etc., Que si, pour un motif quelconque, un membre est dans l'impossibilité de se rendre au meeting du Bureau, à la date spécifiée, il sera du devoir du Président du Jury de Police de la Paroisse, où réside le dit membre, de nommer, en approuvant la dite impossibilité de présence, une personne compétente, ayant mission de représenter temporairement la Paroisse au dit meeting du Bureau. La présence de représentants de quatre Paroisses sera nécessaire à un quorum.

Sec. 7.—Il est de plus décrété, etc., Que le Bureau des Commissaires de Levées du dit District auront le pouvoir de et sont par le présent autorisés à user du pouvoir d'ordonner, après un vote de la majorité des membres présents, la construction de Levées dans les limites de leur District, sur tels cours d'eau et à tels endroits qu'ils auront recommandés par le Bureau des Ingénieurs d'Etat. Ils sont de plus autorisés, de la même façon, à aider à la construction, à l'entretien ou aux réparations des Levées de l'Etat de l'Arkansas, comprises dans les limites suivantes, à savoir : à partir de la ligne entre les Paroisses de la Louisiane et de l'Arkansas, sur le Bayou Macon, et en se dirigeant au nord ; le Bayou Macon servira de frontière est à la ligne de *township*, divisant les *townships* seize et dix-sept du Comté Chicot ; auquel point la ligne courra vers l'est, le long de la ligne de township qui aboutit au Bayou Macon ; de là, en remontant le Mississipi, jusqu'à l'embouchure du Cypress Creek ; de là dans la direction nord-ouest, en remontant les bords du Cypress Creek, traversant le Bayou Boggy ; et de ce point, longeant la ligne de Levées, connues sous le nom de "Opossum Fork Levees" jusqu'au Bayou Amos ; puis descendant le Bayou Amos et le Bayou Boggy, jusqu'à la ligne de *township* qui sépare les *townships* douze et treize, sud du Comté de Desham ; de là, vers l'ouest, le long de la dite ligne de *township* jusqu'à la ligne de côteaux entre les côteaux deux et trois à l'ouest ; de là, dans la direction sud, le long de cette ligne de côteaux jusqu'à la ligne frontière d'Etat. Pourvu qu'avant d'employer aucuns fonds pour aider à la construction, aux réparations et à l'entretien d'aucunes Levées dans l'Etat de l'Arkansas, sauf à travers le cours d'eau, connu sous le nom de *Raccourci Bœuf* reliant les eaux du Bayou Macon à la source de la rivière Bœuf dans l'Arkansas, les Commissaires des Levées requièrent des autorités locales, de la corporation ou des simples particuliers de l'Etat de l'Arkansas, un montant égal à celui qu'ils se proposent d'allouer pour pareil objet. Et tous contrats passés pour travaux à exécuter dans l'Etat de l'Arkansas auront pour base la garantie des citoyens, des autorités locales ou des corporations de cet Etat, garantie représentant leur *prorata*.

Mais les Commissaires de Levées pourront, en tout temps, construire une Levée le long du Raccourci Bœuf, sous la surintendance et la direction des Ingénieurs d'Etat, quand aura été obtenu le consentement des citoyens ou des autorités de l'Arkansas, que ceux-ci feront face à la dépense ; et elle sera prise entièrement sur le fonds appartenant au "Tensas Basin Levee District ; pourvu en outre que tous travaux excédés dans les limites de l'Etat ou en dehors d'icelles, demeureront sous la surintendance des Ingénieurs d'Etat ou des Commissaires du Fleuve Mississipi.

Sec. 8—Il est de plus décrété, etc., Que les Commissaires nommés pour le District, soit par le Gouverneur, soit par le Président du Jury de Police, pour remplir des vacances temporaires, intérimaires, recevront chacun, comme rémunération de leurs services, la somme de trois piastres par jour, pour chaque jour qu'ils fonctionneront, et de plus cinq cents par mille, pour chaque mille, aller et retour de leur transport au lieu du meeting du Bureau ; les dits frais devant être payés par le Trésorier d'Etat, sur mandat du Président du Bureau, et seulement du fonds perçu pour ce District et lui appartenant.

Sec. 9.—Il est de plus décrété, etc., Que les Assesseurs des diverses Paroisses, constituant ce District, avant la date du premier août de chaque année, devront, en se guidant sur leur connaissance personnelle ou sur les meilleurs renseignements qu'ils se pourront procurer, dresser liste de toutes propriétés imposables situées dans ces parties de leurs Paroisses respectives, soumises actuellement à l'inondation ; ou qui ont été inondées en aucune année depuis 1865 ; et à l'aide de ces listes, chacun de ces Assesseurs dressera des rôles distincts, sur des blancs qui devront être fournis par l'Auditeur d'Etat ; blancs décrivant complètement la propriété ainsi qu'il est pourvu aux termes de la loi du Revenu Général de l'Etat, dont un exemplaire sera déposé au bureau du Recorder et un autre entre les mains du Shérif de la Paroisse.

Sec. 10. —Il est de plus décrété, etc., Que dans tous les cas où les Assesseurs et les contribuables ne parviendront pas à tomber d'accord et s'ameront pu décider si telles ou telles terres sont sujettes à être placées sur les rôles et à être assessées conformément aux clauses du présent Acte, dans tous ces cas il sera du devoir de l'Assesseur de requérir trois autres contribuables, connaissant bien la localité, et une majorité de ceux-ci rendra décision finale et dressera la liste, portant les numéros des terres et le montant des propriétés mobilières à assesser.

Sec. 11. Il est de plus décrété, etc., Que chaque Assesseur recevra une rémunération annuelle pour tous ses services, son labeur, ses recherches imposés par l'enregistrement et l'assessement des propriétés ; rémunération de deux pour cent sur les taxes du District de Levées assessé dans sa paroisse ; la dite rémunération devant être payée par le Trésorier d'Etat sur un mandat de l'Auditeur et exclusivement du fonds perçu pour le District.

Sec. 12.—Il est de plus décrété, etc., que chaque fois qu'ils en seront requis par le Président du Bureau du District les shérifs des paroisses formant le District procéderont à la perception des taxes portées aux rôles de taxes ; rôles qui seront fournis à chaque shérif, dans ce but, à la même époque et de la même façon qu'il est actuellement prescrit ou qu'il pourra être ultérieurement prescrit par la loi pour la perception des taxes d'Etat et de Paroisse. Et le shérif remettra à chaque contribuable, sur paiement de ses taxes, un reçu distinct de sa taxe de District de Levées. Les taxes ainsi perçues par tout shérif feront pour lui l'objet d'un règlement séparé avec le Trésorier d'Etat.

Sec. 13. Il est de plus décrété, etc., Que toutes sommes perçues par voie d'impôt, dans le District, seront distribuées uniquement pour le paiement des appointements des officiers ainsi qu'il y est pourvu dans une section précédente ; et pour la construction, l'entretien et les réparations des Levées dans le Tensas Basin District ; ou pour aider à construire, entretenir ou réparer les levées dans l'Etat de l'Arkansas ainsi que le porte la Section 7 de cet Acte.

Sec. 14—Il est de plus décrété, etc., Que tous les fonds provenant des taxes prélevées annuellement sur toutes propriétés imposables dans les limites des Paroisses de Catahoula, Caldwell, Ouachita, Morehouse, West Carroll, Richland et Franklin pour l'entretien et les réparations des levées connus sous cette dénomination : "Fonds Général des Ingénieurs", seront distribués chaque année par le Trésorier d'Etat pour les travaux achevés dans le "Tensas Basin Levee District", ou dans l'Etat de l'Arkansas, ainsi que décrété plus haut.

Sec. 15—Il est de plus décrété, etc., Que toutes sommes non appropriées à un objet défini, et actuellement à la Trésorerie d'Etat et appartenant au Fonds Général des Ingénieurs, créé par l'Acte No. 73, approuvé le 1er juillet 1882, et dont répartition devant être faite entre les Paroisses de Catahoula, Caldwell, Ouachita, Morehouse, West Carroll, Richland et Franklin, sont et demeurent par le présent transférées au "Tensas Basin Levee District."

Sec. 16.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi, incompatible avec le présent Acte, est et demeure abrogée ; pourvu qu'il soit entendu qu'aucune partie de l'Acte No. 73, approuvé le 1er juillet 1882, et affectant les sous-districts de Caddo, de la Rivière Rouge, de De Soto, de Natchitoches, Fosster, Grant et Rapides n'est abrogée par le présent Acte.

Approuvé ce 3 juillet 1884.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCK,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 1er juillet 1884.

S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 8 juillet. — Température : Beau temps, vents du sud, légère hausse de la température.

Température du 7 juillet 1884
Thermomètre de C. DUMAINE, Opticien, 64 rue de Chartres.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin.....	83	28¼
Midi.....	92	33¼
3 P. M.....	91	33
6 P. M.....	89	31½

Lundi 7 juillet, 1884, 2 p.m.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Atlanta.....	80	Louisville, Ky....	77
Augusta, Ga.....	86	Memphis, Tenn...	89
Bordentown, Tex..	98	Mobile, Ala.....	92
Cairo, Ill.....	81	Montgomery, Ala.	88
Chattanooga, Tenn	80	Nashville, Tenn...	79
Corsicana, Tex...	76	New Orleans, La..	92
Davenport, Iowa..	74	Omaha, Neb.....	92
Dubuque, Iowa...	71	Pittsburgh, Pa....	80
Galveston, Texas..	83	Shreveport, La....	96
Indianola.....	88	Shreveport, La....	98
Keokuk, Iowa.....	69	St-Louis, Mo.....	77
Key West, Fla....	87	St-Paul, Minn.....	70
La Crosse, Wis....	70	Vicksburg, Miss..	95
Leavenworth, Kan	96	Yankton, D. T....	88

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

(inscrits au bureau de santé dans les dernières 48 heures.

Mariages.

Julius H Jehle à Mlle Jennie Hammond ;
Louis C Miller à Mlle Virginia R Clayton ;
Henry Clerx à Mlle Martha Young ;
Robert Scherer à Mlle Francis Mause ;
Albert L Evans à Mlle Cecilia Davis.

Naissances.

Mme John S Sneider, une fille, 11 mai ;
Mme A L Bell, un garçon, 25 juin ;
Mme A Gredingo, une fille, 20 mai ;
Mme John Kissel, une fille, 2 mai ;
Mme John Anderson, une fille, 9 juin ;
Mme R C Sass, un garçon, 14 mai ;
Mme George Kennil, une fille, 28 mai ;
Mme Geo A Gue linger, un garçon, 5 juin ;
Mme Aurew McFarland, une fille, 6 juillet ;
Mme John Stock, une fille, 22 fév ;
Mme F Tuscana, un garçon, 5 juillet ;
Mme Félix Marcotte, un garçon, 25 juin ;
Mme John Usner, un garçon, 7 juin.

Décès.

Henry Reid, Clarksville, Texas ;
Laura Beauregard Lafargue, 34 ans, 355 St-Charles ;
Rosa Sornwell, 7 mois, 24 North Derbigny ;
Biagio Cissi, 19 mois, 17 St Philippe ;
Henry Kunseker, 6 mois, 22 M Peters ;
John B Kruser, 5 mois, Tchoupitoulas et Magazine ;
Eugène Martin, 53 ans, 378 N Villeré ;
Mollie Myer, 9 mois, Laurel et St Andrew ;
Alexander Francis Yuille Lyle, 25 ans, 57 Prieur ;
Mary Moore, 11 ans, 287 Girod ;
George W Schaeffer, 60 ans, 104 South Rampart ;
Rudolph B Benners, 2 ans, 507 Canal ;
John Pasquier, 23 ans, 221 Conti ;
Charles Lowe, 70 ans, 12 Arabella ;
Rose Voltaire, 25 ans, 244 Kerlerec ;
Lelia Julia Rupier, 19 ans, 402 Julia ;
Miss Catherine Gibson, 56 ans, 216 South Claiborne ;
Emile F Young, 1 an, Avenue de Londres et rue Force ;
Albert Holz r, 4 ans, 21 N Rampart ;
August Spreen, 34 ans 99 Laurel ;
Leo B Choate, 1 an, 28 St Mary ;
Terence O Keefe, 3 ans, 116 Josephine ;
Léonard Braun, 8 mois, Magazine, entre Amour et Orange ;
Joe L Purse l, 11 mois, 550 Josephine ;
Elisa Green, 45 ans, Alger ;
Peter Hinkel, 2 mois, Chimbourg ;
Mme Caroline Richards, 42 ans, Alger ;
Olive rmith, 1 an, Alger ;
Miguel Giroux, 28 ans, Laredo, Texas ;
Paul Asenat, 21 ans, Hôpital, près Prieur ;
Mme — McNeil, 47 ans, 175 1/2 Orléans ;
Rose Lisnard, 39 ans, St Louis ;
Lorenza Gomez, 7 semaines, 34 N Roman ;
Estelle Williams, 3 ans, Felicians, entre Girod et Robertson ;
Mme Vave Bridget E Brown, 52 ans, Pauline, entre Royale et Dauphine ;
Margaret White, 7 mois, 70 Gaiennié ;
Mary M Burke, 10 mois, 34 Religieuses ;
Frank Richardson, 32 ans, Bolonde, près Dauphine ;
Frieda A Martin, 7 mois, 126 Clara ;
Joseph Sass, 7 semaines, Poydras et Clara ;
Mary Gardin, 3 mois, 10 Prieur ;
Indianola..... 88 ans, Washington, près White ;
Kenelson Severn, 15 ans, paroisse St Bernard ;
B Henry, 2 ans, 233 Girod ;
Frederick S rong, 3 ans, Asile des Orphelins St Vincent ;
Robert Reed, 38 ans, 331 Thalie ;
Jean A Word, 6 mois, 434 Hôpital ;
Mme Susan Johnson, 68 ans, Widows' Home, Robert et Pitt ;
Marie J DeBlanc, 7 ans, 74 Louisa ;
Henry H Brood, 51 ans, 257 Avenue de la Louisiane ;
Joseph Fee, 11 mois, Foucher et Levée.

Décès de la semaine.—Il est mort, dans la semaine, dans les limites de la Nlle-Orléans, 197 personnes, dont 22 de phthisie pulmonaire, 8 de la petite vérole, 6 de la pneumonie, 2 de la rougeole, 8 (petits enfants) de convulsions, 4 de la maladie de Bright chronique, 4 d'affections du cœur, 9 vieillards de débilité, 0 de vieillesse, 2 de bronchite aigüe, 9 du choléra infantum.

Ages.—Au-dessous d'un an, 42 ; de 1 à 2 ans, 19 ; de 2 à 5 ans, 11 ; de 5 à 10 ans, 6 ; de 10 à 15 ans, 5 ; de 15 à 20 ans, 6 ; de 20 à 25 ans, 4 ; de 25 à 30 ans, 9 ; de 30 à 40 ans, 16 ; de 40 à 50 ans, 18 ; de 50 à 60 ans, 14 ; de 60 à 70 ans, 9 ; de 80 à 80 ans, 11 ; de 80 à 90 ans, 2 ; de 90 à 100 ans, 1 ; de 100 ans et au-dessus de 100 ans 0.

Nationalité—Anglais, 2 ; Français, 5 ; Allemands, 13 ; Irlandais, 10 ; Italien, 1 ; Louisianais, 124 ; Américains (autres que Louisianais), 16 ; non classé, 0 ; Espagnols, 2 ; Ecossais, 2 ; Autrichien, 0 ; Suédois, 1 ; Suisse, 0.

Il est mort 91 personnes du sexe masculin et 88 du sexe féminin.

Il y a eu 21 décès à l'hôpital de charité, 3 à l'hôpital des personnes aliénées, 1 à l'hôpital des enfants, 0 à l'Asile St-Vincent des petits enfants, 0 à l'Hôtel Dieu, 0 à l'Infirmerie Touro, 5 à d'autres Institutions.

Les coroners ont délivré 30 certificats de décès.

Proportion des décès [sur la base de 1,000 par an], dans la semaine, 31,93 ; blancs, 39,78 ; couleur, 61,08.

Voyageurs arrivés.
CITY HOTEL.

Thomas W Butler, Mlle M Butler, Quest Fallcana, W M Lampton, J W Lampton, Tyler Town, Miss ; U W Dumbrasco, Cauvington, Lne ; O W Lecelle, H J Solomon, New York ; C E Plumbe, Washington, D C ; Rev Dr Hinsdale, Mlle S C Bipley, Floride ; W F Gardner, Mlle T Gaddard, Geo C Taylor, Lne ; F H Frast, P L McCay, Ville ; W H Wood, Greenville Capt J Hopkins, Texas ; Geo Wright et femme, San Francisco ; W M Halls, Halle, Pointe Coupée ; O T Campbell, Houston.

Cour Civile de District.—La succession de dame veuve Caroline Poolman, née Reinhardt, a été ouverte hier. Wm. Heyl a fait cession de ses biens à ses créanciers ; son actif est de $16,370 50 ; son passif, de $19,182 23.

J. H. Maury & Cie sotionnent Louis Roger & Cie, pour le recouvrement de $3,877 10.

W. E. Moore & Cie réclament $728 26 à Price Blanchard, et ont entamé hier, les poursuites judiciaires voulues pour qu'il soit fait droit à leur réclamation.

Cour du recorder Davey—Tom Gibson, sous l'inculpation d'actes de violence, a été envoyé devant la Cour Criminelle.

Dan Regan, pour langage obscène, Benjamin Wilson, pour larcin, Robert Brown, Tom Nott, pour vagabondage, Matt Barringer, pour vol, ont tous été condamnés à des amendes variant de $20 à $25 on à des emprisonnements, variant en durée.

Joe Monson a été envoyé devant la Cour Criminelle.

Des plaintes diverses ont été déposées contre Martin Thompson, Clara Nelson, D. Sullivan, Thomas Wynn, Tony Lorné, Nellie Penny et A. F. Book.

Cour du recorder Ford.—Les nommés John Clark, Tom Lynch, Jas. Golding Charles Williams, John Smith, John Burrell et Wm. Davis, tous des gens sans gîte, et incapables d'acquser des moyens d'existence, ont eu à payer une amende de $20 on à se laisser emprisonner.

Kate Wills, Lizzie Pendergast et Mary Hoffman ont été condamnées plus que légèrement, et une amende de $20 leur a été imposée à chacune, à défaut de quoi, une incarcération.

Janette et Julie Devire ont troublé la paix et en ont été punis.

Jos. King, Sarah Miller, Jos. Pierce, Thomas Hamilton ont eu une amende ou ont été conduits en prison, pour avoir erré en vagabonds, en violation de la loi.

Des plaintes sont formulées contre Philippe Kahn, Willie White, Possum Willie, John Robinson, Lizzie Lysch, George Ball, Mme Mary Powee, Geo. Minter, M. Spartel, Marie Hall, Richard Bingan, Francis Dollio, Florence Dilk, Mme Jno. Dollio, M. et Mme Jno. Dillio.

La participation de l'Italie à l'Exposition de la Nouvelle-Orléans—Nos lecteurs savent qu'il y a, en ce moment, à Turin, Italie, une grande Exposition internationale d'industrie, qui a attiré l'attention et provoqué l'admiration de toute l'Europe. Depuis nage quinzaine d'années, en effet, les industries de toutes sortes ont fait d'étonnants progrès dans ce pays, qui a été le berceau de tous les arts, dans les temps modernes. Stimulé par les immenses succès qu'elle vient d'obtenir, dans l'ancien monde, il n'est pas étonnant que l'Italie tienne à faire part de ses nouveaux succès, ce qu'elle sait faire. De là, la participation qu'elle vient prendre à notre Exposition du mois de décembre prochain. Deux hommes, intelligents et actifs, s'étaient mis à la tête du mouvement qui avait pour but d'engager le gouvernement italien à prendre la part active à cette fête solennelle de l'industrie : M. Crispi, un des architectes de l'Exposition, et M. Sbarbaro.

Grâce à leur initiative, une nombreuse réunion d'italiens vient d'avoir lieu dans la salle des Heptasophs, coin Marylle et Passage de la Nouvelle-Orléans, sous la présidence honoraire de M. le comte Marefoschi, consul d'Italie à la Nouvelle-Orléans.

M. Crispi a appelé l'assemblée à l'ordre et procédé immédiatement à la constitution de Bureau, qui a été composé comme suit :

Président, M. J. Rocchi ;
1er Vice-président, M. V. Lamantia ;
2e Vice-président, M. J. B. Rossi ;
Secrétaire, M. R. Mayoli.

M. Rocchi a pris alors la parole, et, dans une courte mais brillante improvisation, a exposé l'objet de la réunion, qui est de fournir à l'Italie les moyens de se mesurer avec toutes les nations industrielles, sur le terrain neutre de la Nouvelle-Orléans. Il a terminé en proposant M. Crispi comme commissaire de l'Italie, ainsi que M. Sidel, également de l'Exposition, comme son assistant.

Mr. le Vice-Président Lamantia s'est ensuite levé, il a remercié, en termes chaleureux, MM. Crispi et Sbarboro de l'énergique initiative qu'ils avaient prise, et qui fait le plus grand honneur à la colonie italienne. Il a engagé à exercer une pression sur le gouvernement de la mère patrie. Il faut, a-t-il dit, que l'Italie régénérée, envoie à notre grande Exposition tous les produits de ses industries nouvelles, et les chefs-d'œuvre inimitables qu'a enfantés, dans le passé, et qu'enfante encore la terre de Michel Ange, du Dante, du Tasse, de l'Arioste. MM. Crispi et Sidel ont été ensuite nommés à l'unanimité, Commissaire, et Commissaire-assistant de l'Exposition.

Sur motion de Mr Rocchi, MM. les Présidents et Vice-Présidents des sociétés italiennes ont été plus membres des Comités dont se compose la grande commission italienne de l'Exposition.

La séance a ensuite été levée, au milieu d'applaudissements unanimes.

La Mère de l'Orphelin.—La statue de la pieuse femme que tout le monde a connue loi, "Margaret," est arrivée à la Nouvelle-Orléans, il y a quelques jours. Hier matin, elle a été placée sur son piédestal, et le dévoilement en aura lieu demain soir, à cinq heures.

Une cérémonie imposante s'organise pour la circonstance ; la commission chargée de ses soin ne s'est épargnée aucun souci pour qu'elle eût le caractère d'une manifestation populaire. Tous ceux qui ont connu la Mère de l'Orphelin, cette noble et sainte femme aux vertus de laquelle on a toujours rendu hommage, tous ceux qui l'ont vue allant d'asile en asile, combinant de caresses et de largesses les petites êtres, se livrer avec amour à la pratique de la charité ; tous ceux-là, disons nous, seront heureux de se trouver à pareille manifestation, seront heureux de voir ériger l'image de la pieuse créature d'une façon qui perpétuera son souvenir.

Affaires municipales.—Nous extrayons du rapport hebdomadaire du Trésorier de la ville, M. I. W. Patton, les chiffres suivants :

Reliquat, le 28 juin.....	$886,602 21
Recouvrements, depuis.....	24,241 58
	$110,843 79
Déboursés, depuis.....	21,492 81
Reliquat, le 5 juillet.....	$89,350 98

Sommes au crédit des fonds des huit dernières années :

Pour 1884.....	$12,669 04
Pour 1883.....	1,442 97
Pour 1882.....	60 158 40
Pour 1881.....	12,688 68
Pour 1880.....	1,389 71
Pour 1879.....	43 35
Pour 1877.....	157 69
Pour 1877.....	14 85
Divers.....	806 26
Total.....	$89,350 98

Le corps de police a coûté à la municipalité, au mois de juin, $17,621,60, somme se décomposant ainsi :

Bureau du chef de la stralé.....	$ 1,023 35
Premier precinct.....	2,565 00
Deuxième precinct.....	1,658 40
Troisième precinct.....	1,680 80
Quatrième precinct.....	1,987 90
Cinquième precinct.....	2,019 60
Sixième precinct.....	2,088 25
Septième precinct.....	1,041 10
Huitième precinct.....	630 95
Neuvième precinct.....	806 30
Precinct du parc.....	2,336 65
Precinct suburbain.....	613 30
Total.....	$17,621 60
Comptes, etc.....	208 66
Grand total.....	$17,830 26

—M. George W. Flynn, commissaire intérimaire des Travaux publics, vient de prier MM. R. H. Bartley et Thomas Johnson de lui envoyer une liste de leurs employés, noms, adresses, occupations. En agissant ainsi, le suppléant de M. Fitzpatrick se rend à un désir du Conseil municipal.

Disparition.—Une dame Anne Murer, a disparu de chez elle, rue North Rampart, le 2 de ce mois. Depuis lors, elle n'a jamais donné signe de vie ; et sa famille, dans la plus cruelle affliction, la cherche et la fait chercher par la police. Elle était vêtue d'une robe de soie, le jour de sa disparition.

Les frasques de la foudre.—De mémoire de chroniqueur, il n'a jamais fait plus mauvais temps que dimanche dernier, ici. Fort heureusement pour les personnes d'une grande nervosité, la tempête qui s'est abattue sur notre ville n'a pas été de longue durée. Elle l'a été assez, cependant, pour permettre à la foudre d'éclater plusieurs fois, et, dans bien des cas, de causer des dégâts.

Pendant plus, d'une demi-heure, d'épais nuages, noirs comme encre, sont restés suspendus sur nos têtes, plongeant la ville entière dans les ténèbres de la nuit. A de courts intervalles, les éclairs illuminaient les rues, et de suite après, l'assourdissant roulement du tonnerre se faisait entendre. Spectacle vraiment grandiose pour quiconque n'a pas de mercure dans les veines.

La foudre est d'abord tombée au coin des rues Colysée et Général Taylor, dans le salon de M. Joseph Wessing. Elle y a causé d'importants dégats, anbutant écorchant les meubles et déchirant des tableaux suspendus aux murs.

Un peu plus tard, elle frappait l'appareil électrique de la compagnie d'éclairage, angle des rues Union et Dryades, et y ételgnait toutes les lumières.

Le poteau, un fil électrique rue Carondelet, coin Polymnie ; réduisait à néant la cheminée de la demeure de M. Samuel Bilks, coin Decatur, et Bank ; détruisait en partie la toiture de la maison de M. Rosenfeldt, rue Johnson entre Canal et Dauphine.

La nuit sonillait avec une violence telle, que des barrières ont été couchées, des arbres déracinés, des ponts enlevés. Sur le lac, presque toutes les goélettes ont rompu leurs amarres ; et ce n'est qu'à grand'peine qu'il a été possible de les ramener à leurs mouillages.

Fausse alarme.—Tout le corps des pompiers a été mis sur pieds hier soir, vers minuit, par un mauvais plaisant qui a donné l'alarme d'un incendie imaginaire, dans le voisinage du marché de la rue Neuvième.

Paragraphes.—Les nommés Albert Goodman, Charles Fisher et Kate Fisher ont comparu hier, devant la cour de la paroisse St-Bernard, sous l'inculpation du meurtre de M. Louis Maspéro.

—Des voleurs ont essayé de s'introduire dans le magasin de chaussures de M. Sarmely, rue Ste Anne, 11 ; ils ont été frustrés dans leur tentative : la pince-monseigneur n'a pas fait son œuvre avec un résultat satisfaisant. L'approche de personnes de la police a mis les voleurs en fuite.

—A une réunion de l'Association de Bienfaisance Eagle Jr., les messieurs dont les noms suivent, ont été élus officiers : C. B Durel, président ; A. Magendie, 1er vice-président ; J. E. Millspaugh, 2me vice